

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Délibérations n°01 à 13

Date de convocation : 23/09/2019

Date d'affichage : 01/10/2019

Nombre de conseillers :

en exercice : 17

présents : 13

votants : 16

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 23 Septembre 2019.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD.

Conseillers absents excusés :

Monsieur Christophe DAMPENON et Mesdames Myriam CHARPIN-CORDUANT, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers représentés :

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Béatrice PAOLIN a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Madame Gaëlle DE JÉSUS a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire au Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 12 Juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 12 Juin 2019.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 : SIED 70 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SIED 70 de son rapport d'activité pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le SIED 70 de son rapport d'activité pour l'année 2018.

3/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 : SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE de son rapport d'activité pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE de son rapport d'activité pour l'année 2018.

4/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 : GRDF (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2018.

5/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 : SYNDICAT DES EAUX DE PUSEY (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la communication faite par le Syndicat des Eaux de Pusey de son rapport d'activité pour l'année 2018.

6/ SALLE POLYVALENTE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°02 du 1^{er} Février 2019, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le nouveau règlement de la Salle Polyvalente.

Ce règlement fixe les conditions d'occupation de la Salle Polyvalente retracées dans un contrat de location nécessaire à la gestion de la régie communale.

Monsieur le Maire rappelle que depuis cet été, un nouvel système de chauffage a été installé : il s'agit d'un dispositif de climatisation réversible produisant aussi bien de l'air chaud que de l'air froid. Le règlement de la Salle Polyvalente (en particulier sa tarification) ne prévoit pas pour l'instant que la facturation pour du chauffage.

Il convient donc de modifier le règlement pour tenir compte de ce nouvel équipement de climatisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau règlement de la Salle Polyvalente applicable pour toute nouvelle réservation effectuée à compter de ce jour ;

CHARGE Monsieur le Maire, Monsieur le Trésorier et Madame le Régisseur de Recettes de l'exécution du présent règlement.

7/ BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°01 (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2019.

Les mouvements sont les suivants :

| DEPENSES INVESTISSEMENT | | | | |
|--|-------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Imputation | Libellé | OPERATION | CREDITS 2019 | D.M. n°1 |
| OPERATION 1001 - ACQUISITIONS | | | | |
| 21 / 2184 | Mobilier | 1001 | 600.00 € | + 1 000.00 € |
| OPERATION 1002 - BÂTIMENTS | | | | |
| 21 / 2188 | Autres immobilisations corpo. | 1002 | 24 000.00 € | - 8 000.00 € |
| 23 / 23134 | Divers travaux sur bâtiments | 1002 | 72 300.00 € | + 83 000.00 € |
| 23 / 23136 | Trx – Logements Presbytère | 1002 | 30 000.00 € | - 30 000.00 € |
| OPERATION 1004 - VOIRIE | | | | |
| 21 / 21534 | Réseau écl. pub. - Optimisation LED | 1004 | 18 000.00 € | - 9 000.00 € |
| 23 / 231511 | Trx - Voirie diverses rues | 1004 | 56 600.00 € | + 50 000.00 € |
| 23 / 231528 | Trx - Rue de la Maison du Berger | 1004 | 195 000.00 € | - 22 000.00 € |
| OPERATION 1011 – SPORT, JEUNESSE, CULTURE | | | | |
| 21 / 2184 | Mobilier | 1011 | 3 500.00 € | + 1 000.00 € |
| | | | TOTAL : | + 66 000.00 € |

| RECETTES INVESTISSEMENT | | | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|------------------|---------------------|----------------------|
| Imputation | Libellé | OPERATION | CREDITS 2019 | D.M. n°1 |
| NON AFFECTE | | | | |
| 021 | Virement de la section de fonct. | N/A | 370 000.00 € | + 30 000.00 € |
| 10 / 10222 | F.C.T.V.A. | N/A | 70 000.00 € | + 4 000.00 € |
| 10 / 10226 | Taxe d'Aménagement | N/A | 30 000.00 € | + 17 000.00 € |
| OPERATION 1002 - BÂTIMENTS | | | | |
| 13 / 13411 | Subv° DETR – Accessibilité | 1002 | 0.00 € | + 5 000.00 € |
| 13 / 13238 | Subv° CD70 – Toiture Ecole | 1002 | 0.00 € | + 9 000.00 € |
| OPERATION 1004 - VOIRIE | | | | |
| 13 / 13235 | Subv° CD70 – A.D. | 1004 | 14 000.00 € | - 4 000.00 € |
| 13 / 13236 | Subv° CD70 – Bordures de trottoirs | 1004 | 5 000.00 € | + 7 000.00 € |
| 13 / 1325103 | Subv° SIED70 – Optimisation LED | 1004 | 8 600.00 € | - 2 000.00 € |
| | | | TOTAL : | + 66 000.00 € |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|--|---------------------|----------------------|
| Imputation | Libellé | CREDITS 2019 | D.M. n°1 |
| 011 / 6135 | Location biens mobiliers | 3 000.00 € | + 2 000.00 € |
| 011 / 6283 | Frais de nettoyage | 12 000.00 € | + 25 000.00 € |
| 012 – CHARGES DE PERSONNEL | | | + 27 000.00 € |
| 012 / 6218 | Personnel mis à disposition | 0.00 € | + 26 000.00 € |
| 012 / 6413 | Rémunération Personnel Non Titulaire | 0.00 € | + 5 000.00 € |
| 012 – CHARGES DE PERSONNEL | | | + 31 000.00 € |
| 65 / 65731 | Subvention Gendarmerie | 8 000.00 € | - 8 000.00 € |
| 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | | - 8 000.00 € |
| 014 / 739223 | Reversement FPIC | 30 000.00 € | - 5 000.00 € |
| 014 – ATTENUATION DE PRODUITS | | | - 5 000.00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 370 000.00 € | + 30 000.00 € |
| 023 – VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | | + 30 000.00 € |
| | | | TOTAL : |
| | | | + 75 000.00 € |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | | |
|---|-----------------------------------|--------------|----------------------|
| Imputation | Libellé | CREDITS 2019 | D.M. n°1 |
| 013 / 6419 | Rembt frais de personnel | 8 000.00 € | + 17 500.00 € |
| 013 – ATTENUATION DE CHARGES | | | + 17 500.00 € |
| 70 / 7022 | Coupes de bois | 0.00 € | + 55 000.00 € |
| 70 / 70311 | Concessions cimetièrè | 1 500.00 € | - 500.00 € |
| 70 / 7067 | Redevances services périscolaires | 9 000.00 € | - 5 000.00 € |
| 70 / 70848 | Mise à dispo. Personnel | 9 000.00 € | + 12 000.00 € |
| 70 – PRODUITS DES SERVICES | | | + 61 500.00 € |
| 74 / 744 | F.C.T.V.A. | 1 000.00 € | + 1 000.00 € |
| 74 / 74718 | Subv. État | 8 000.00 € | - 8 000.00 € |
| 74 / 7488 | État - Autres | 5 000.00 € | + 3 000.00 € |
| 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | | | - 4 000.00 € |
| TOTAL : | | | + 75 000.00 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

8/ SÉCHERESSE 2019 : EXONÉRATION FERMAGE BAUX RURAUX COMMUNAUX (Délibération n°08) :

Monsieur le rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey loue des terrains agricoles communaux au titre des « baux ruraux ».

Pour l'année 2018, il avait été convenu d'exonérer le paiement des fermages 2018 pour les baux ruraux communaux comme validé par délibération n°07 du 07 Décembre 2018.

Afin d'accompagner les exploitants agricoles victimes de ce nouvel épisode de sécheresse 2019, Monsieur le Maire propose de renouveler l'exonération du paiement des fermages 2019 pour les baux ruraux communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EXONERE le paiement des fermages 2019 pour les baux ruraux communaux.

9/ AUTORISATION DU RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les agents communaux sont nommés sur un grade en fonction des décisions de création de postes prises par l'assemblée délibérante :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la demande de saisine de Comité technique transmise au CDG 70 le 23 septembre 2019,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de la demande de saisine du Comité technique transmise au CDG 70, il revient au Conseil Municipal de Pusey de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de recourir au contrat d'apprentissage ;

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2019-2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|----------|------------------|--------------------|-----------------------|
| Scolaire | 1 | CAP Petite Enfance | 2 ans |

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame la 1^{ère} Adjoint au Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

10/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS : ANNÉE 2020 (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'assiette des coupes de l'exercice 2020 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey ; numéros : 15 – 16 ;

DECIDE de vendre sur pied, par les soins de l'O.N.F., en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles 15 – 16 ;

DECIDE de partager, non façonné, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles n°15 – 16 et en demander ainsi la délivrance ;

APPROUVE les produits qui seront vendus selon les critères suivants :

| Essence | Diamètre | Découpe |
|------------------------------------|----------|---------|
| Chêne | 35 | 30 |
| Hêtre | 35 | 30 |
| Charme | 35 | 25 |
| Divers : Estimation de l'agent ONF | | |

FIXE les conditions suivantes pour les produits vendus :

- Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :
 - réinvestissement pour travaux forestiers suivant aménagement.
- Dans le cadre de l'exploitation du bois d'affouage réalisée par les affouagistes eux-mêmes et, après partage, il convient de désigner trois garants responsables :
 - Monsieur REYNOUD Patrick ;
 - Monsieur MANTION Patrice ;
 - Monsieur VUILLEMOT Gaston.

- Situation des coupes et nature des produits concernés :

| Nature | Amélioration |
|----------------------|--|
| Parcelle | 15 -16 |
| Produits à exploiter | <ul style="list-style-type: none">• Petites futaies marquées en abandon• Houppiers |

- Délais d'exploitation :

| Parcelles | | 15 -16 | 15 - 16 |
|---------------------|-----------|----------------|------------|
| Nature des produits | | Grumes | Chauffage |
| Début de la coupe | | Suivant permis | |
| Fin de | Abattage | 15/03/2021 | 15/03/2021 |
| | Façonnage | | |
| | Vidange | 31/10/2021 | 31/10/2021 |

- Conditions particulières :

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la Commune de Pusey disposera librement des produits.

11/ BOIS : RÈGLEMENT D’AFFOUAGE 2019-2020 (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que par délibération n°7 en date du 05 Octobre 2018, le Conseil Municipal avait validé l’état d’assiette des coupes de bois pour l’exercice 2019.

Pour l’affouage, il convient donc d’examiner le nouveau règlement pour la campagne 2019-2020 ainsi que le prix de l’affouage.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

FIXE le prix du stère d’affouage à 5,00 Euros pour la campagne 2019-2020 ;

APPROUVE le règlement d’affouage 2019-2020 ci-joint en annexe.

12/ SIED 70 : EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE CONCÉDÉ – FREE MOBILE (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d’électricité pour le pylône FREE MOBILE Rue des Essards qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l’article L 332-8 du Code de l’urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d’Énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la Commune de Pusey adhère.

L’avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d’électricité longue d’environ 170 mètres

Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d’une aide financière du SIED 70 égale à 55 % du montant total des travaux.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

DEMANDE au SIED 70 de procéder d’une part à l’étude détaillée de cette opération selon l’avant-projet définitif présenté ;

DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par FREE MOBILE en application des dispositions de l’article L.332-8 du Code de l’Urbanisme.

13/ PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS 2020 (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée que de nombreux programmes de travaux et d’investissement ont été prévus dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019.

Ces programmes sont donc en cours, mais d’autres doivent impérativement être étudiés et/ou achevés avant la fin mandature communale 2014-2020.

Monsieur le Maire propose donc l’étude et/ou la réalisation des travaux suivants :

- **En matière de voirie :**
 - Réfection de la voirie « Rue du Moulin » ;
 - Réfection de la voirie « Impasse Prévot » ;
 - Réfection du « Chemin de Geminey » au droit du « Lotissement en l’Echelotte ».
- **En matière de bâtiments et d’infrastructures :**
 - Adapter le bassin de rétention pour maintenir un niveau d’eau satisfaisant pendant les épisodes de canicule ;
 - Mettre en place un plan d’actions pour faciliter voire éradiquer les mauvaises herbes dans le cimetière (réfection des allées, chaulage, mise en œuvre de nouveaux procédés,...) ;
 - Préserver les anciennes tombes et monuments à l’abandon et les mettre en valeur ;
 - Prévoir l’installation d’une terrasse au niveau du café-restaurant ;
 - Refaire intégralement les peintures de la salle de Catéchisme.
- **En matière d’équipements scolaires :**
 - Finir la clôture de l’Ecole ;
 - Prévoir de passer commande du mobilier scolaire à renouveler.
- **En matière d’équipements culturels :**
 - Voir pour acheter du matériel multimédia à jour et innovant (casques de réalité virtuelle par exemple).

En marge de ces programmes, Monsieur le Maire demande à ses Adjoints de faire accélérer les programmes en cours comme la réfection de l'intérieur de l'Église et l'éclairage du terrain de football à 7.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'actions à entreprendre que ci-dessus décrit ;

AUTORISE Monsieur le Maire passer commande de ces actions dans la limite des crédits budgétaires ouverts ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette programmation de travaux.

14/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :

- Hommage au Président Jacques CHIRAC :

Une cérémonie se déroulera ce lundi 30 Septembre 2019 à 15H00 dans la cour de l'école.

- Oasis III :

L'inauguration initialement programmé au 28 Septembre 2019 est reportée pour diverses raisons.

Le Gend Drive sera probablement inauguré avant le 13 Octobre 2019 et la zone Oasis III avant la fin Novembre 2019.

- Demande de cession de terrain de Monsieur Joël ROUX :

Par courrier en date du 14 Septembre 2019, Monsieur Joël ROUX fait part de son souhait d'acquérir d'une « bande de terrain » longeant ses parcelles sises Rue du Mont Chanois.

Sur le principe, le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat, mais il sera nécessaire de procéder à un déclassement de la voirie communale : En effet, la dite « bande de terrain » est de la voirie communale.

Monsieur le Maire va voir pour entamer la procédure de déclassement.

- Invitation « Foire aux vins » :

Le Conseil Municipal de Pusey est invité en avant première le 1^{er} Octobre 2019 à 20H30 à une dégustation à la « Foire aux vins » aux établissements E. LECLERC.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

- Éclairage du petit stade :

Les travaux de terrassement pourront être réalisés en régie.

L'estimatif de l'éclairage établi par la SICAE serait aux alentours de 13.800 € pour un éclairage LED et des mâts de 12 mètres.

- Travaux Rue Henri Athey :

Ils sont achevés depuis début Août 2019.

- Travaux Rue de la Maison du Berger :

Ils vont commencer début Octobre 2019.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

- Travaux de l'Église :

La commande a été passée à l'entreprise PIGHETTI de Jussey.

En parallèle, un dossier de demande de subvention a été déposé au titre de la DETR 2019. Or, dans le cadre de l'instruction du dossier, des préconisations et de nouvelles obligations ont été notifiées à la Commune.

Monsieur le Maire souhaite que ce dossier avance rapidement et décide de la poursuite des travaux tels qu'ils étaient prévus à l'origine.

Monsieur le Maire va voir avec la Préfecture de Haute-Saône.

- Travaux à l'École :

Des travaux ont été entrepris dans les sanitaires de l'École cet été pour satisfaire aux normes PMR.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Des changements ont eu lieu à la tête d'associations communales :

Association Détente Pusey :

Monsieur Jean MARCHAL est le nouveau Président en remplacement de Monsieur Michel PAGET.

Pusey Acti-Sport :

Monsieur Daniel LUPION est le nouveau Président en remplacement de Madame Marie-Andrée GALLECIER.

Le Conseil Municipal de Pusey remercie chaleureusement les Présidents sortants pour leurs investissements respectifs et souhaite pleine réussite aux nouveaux.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

La rentrée scolaire 2019-2020 s'est très bien déroulée et le RPI de Pusey, Charmoille, Pusy-Épenoux compte 202 enfants scolarisés.

- Intervention de Madame Marie-André GALLECIER :

Un arbuste situé sur la Place Charles de Gaulle est en train de dépérir. Il est demandé de voir pour faire jouer la garantie sur cet arbuste.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

46 dossiers d'inscriptions vont être envoyés pour le « Marché de Noël » qui se tiendra les 7 et 8 Décembre 2019.

- Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

Depuis la rentrée 2019-2020, la fréquentation du service périscolaire communal rencontre un franc succès avec des pointes à 100 enfants inscrits au service de restauration scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 43.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT